

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Championnat de France individuel féminin de parties rapides**

Phase inter-ZID IDF

#### **Article 1 : Informations générales**

Le club de Palamède Echecs organise le tournoi de la phase zone interdépartementale (ZID) IDF du championnat de France individuel féminin de parties rapides.

La compétition est homologuée sous le N° 58846 par la Fédération française des échecs.

Les résultats seront comptabilisés pour les calculs ELO FIDE et FFE du moi de mai 2023.

#### **Article 2 : Règles du jeu applicable, cadence, appariements**

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il sera fait application des règles de l'annexe A5 relative aux règles d'échecs en parties rapides non supervisées

Le règlement F02 voté en comité directeur de la Fédération Française des Echecs le 25/06/2022 est applicable.

Au cours d'une partie, un premier coup illégal achevé et constaté sera sanctionné par un ajout de :  
- 1 minute à la pendule de l'adversaire

Le deuxième coup illégal mettra fin à la partie avec perte de celle-ci sauf si l'adversaire ne peut mater par une suite de coups légaux.

Si l'arbitre voit un coup illégal ou un drapeau tombé, il l'annoncera.

La cadence de jeu est de 15 minutes par joueuse avec un incrément de 5 secondes par coup dès le premier coup.

Les appariements seront réalisés au système suisse avec l'assistance du logiciel PAPI dans sa version la plus récente.

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

#### **Article 3 : Nombre et horaires des rondes, pointage et licence**

Le tournoi se déroule en 7 rondes

Toutes les joueuses devront pointer entre 12h00 et 12h20.

La 1<sup>ère</sup> ronde est prévue à 12h30

La remise des prix est prévue à 18h00.

Toutes les participantes devront être titulaires d'une licence A ou B de la FFE, ou disposer d'un code FIDE d'une autre fédération.

#### **Article 4 : Inscriptions et droits d'inscription**

Les droits d'inscription sont de 20€ / adulte et 15€ / jeune.

#### **Article 5 : Résultats des matchs et classement**

Les résultats sont à annoncer à la table de marque par le vainqueur. En cas de match nul, les blancs viennent annoncer le résultat.

Le classement est établi au nombre de points selon le barème suivant :

Victoire : 1 point, Partie nulle : 0,5 point, Perte : 0 point.

Le départage des ex-aequo se fait de la manière ordonnée suivante : Buchholz tronqué, puis performance.

Dans le cas où une erreur a été commise (saisie des résultats, jeu avec les mauvaises couleurs...), les joueuses concernées par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant la fin du tournoi.

- Si le signalement intervient après l'affichage des appariements mais avant la fin de la prochaine ronde, il en sera tenu compte pour les appariements à venir.
- S'il intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement pour les besoins du calcul du classement Elo du joueur.

#### **Article 6 : Prix — Récompenses**

80% des droits d'inscription seront reversés sous forme de prix.

Les prix sont attribués à la place selon le classement final (incluant les départages) aux trois premières du tournoi. 1ère : 300€ / 2ème 200€ / 3ème 100€ (Si 30 joueuses participantes).

Des prix par tranches Elos, par catégories seront attribués.

La liste définitive des prix sera affichée au plus tard avant la fin de la ronde 3.

#### **Article 7 : Conduite des joueuses, usage du téléphone portable et des équipements électroniques**

Une joueuse n'est pas autorisée à converser dans l'espace de jeu lorsque des matchs sont en cours de jeu.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques (téléphone portable, montre connectée...) doivent être maintenus en position éteinte, dans un sac fermé, sauf autorisation préalable explicite de l'arbitre. Toute joueuse dont l'arbitre constate que l'appareil électronique sonne, vibre ou est allumé sera sanctionnée de la perte de la partie. Il en est de même d'une joueuse se déplaçant avec cet appareil électronique dès lors qu'elle a déjà joué un coup.

Il est strictement interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

#### **Article 8 : Droit à l'image**

La participation à cette compétition implique l'acceptation que les photographies et vidéos sur lesquelles les joueuses apparaissent soient utilisées à des fins promotionnelles par le club de Palamède Echecs, sur

ses documents et sur son site Internet, pendant une période de 10 ans. Le droit à l'image et le respect de la vie privée seront préservés si une participante en fait la demande explicite auprès de l'organisateur.

### **Article 9 : Arbitrage et intervention de l'arbitre**

L'arbitre principal du tournoi est Stéphane GOBERT – Arbitre agréé FIDE (Arbitre Fédéral Open 2). Il sera secondé t par Alexis GOBERT (Arbitre Fédéral Club).

### **Article 10 : Divers**

La participation au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal : Stéphane Gobert

L'organisateur : Vincent Riff